

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 août 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-19/B-00200
Propriétaire(s) : William Greene et Margaret Porter Greene
Emplacement : 3083, (3061), chemin Upper Dwyer Hill
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie est du lot 3, concession 2; plan 4R-12848, partie 1
Zonage : AG2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot résidentiel.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une concession.

Le terrain disjoint figure sur un croquis qui accompagne la demande. Il aura une façade de 160 mètres sur le chemin Upper Dwyer Hill, une profondeur irrégulière de 718 mètres et une superficie de 19,02 hectares. Il s'agit d'une parcelle agricole vacante qui sera située au 3061, chemin Upper Dwyer Hill.

Le terrain qui sera conservé figure sur ledit croquis. Il aura une façade de 145 mètres sur le chemin Upper Dwyer Hill, une profondeur irrégulière de 190 mètres et une superficie de 2,82 hectares. Cette parcelle sera occupée par la maison et les bâtiments existants dont l'adresse sera le 3083, chemin Upper Dwyer Hill.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.